

Communiqué N°2

Samedi 17 octobre 2020

Chères Herblaysiennes, chers Herblaysiens,

Des mesures complémentaires liées aux dernières annonces gouvernementales faites dans le cadre de la pandémie du COVID-19 viennent d'être annoncées par le Préfet du Val d'Oise.

Je tenais à vous en faire part dès à présent.

Je sais que ces décisions compliquent votre vie quotidienne et perturbent considérablement les activités de nos associations.

Je comprends vos déceptions mais nous nous devons de respecter ces mesures et de lutter tous ensemble contre ce virus, très actif dans notre région.

A compter du dimanche 18 octobre 2020 :

- En journée, entre 6h et 21h, le nombre maximum autorisé de personnes réunies sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public est de 6.
- Les activités physiques et sportives dans les salles couvertes des équipements de notre commune, y compris la piscine, restent uniquement accessibles pour les mineurs (cadre scolaire associatif ou privé), les sportifs professionnels, de haut niveau et leurs encadrants, pour les activités sportives participant à la formation universitaire, ainsi que pour les personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap.
- Les équipements sportifs de plein air restent d'accès libre sous la réserve du strict respect des règles sanitaires.

La bibliothèque et la ludothèque restent ouvertes aux horaires habituels dans le strict respect des gestes barrières et des règles sanitaires en vigueur.

Pour rappel, le Théâtre Roger Barat (TRBH) a avancé l'horaire de ses spectacles. Vous pouvez retrouver toutes les informations liées à la saison culturelle sur le site de la ville www.herblay.fr

L'ensemble de ces mesures est acté pour une durée minimale de 4 semaines.

Je reste mobilisé avec tous les services de la ville pour vous accompagner dans cette période difficile.

Numéros utiles :
Vie associative : 01 30.40.48.12
Service des sports : 01.30.40.37.60



Votre Maire
Philippe Rouleau